



Nom du produit :

Herbicide Barricade^{md} M

L'herbicide Barricade^{md} M est un ensemble de trois produits différents.

Vous trouverez ci-joint la fiche signalétique des composants de l'herbicide Barricade^{md} M :

Barricade^{md} SG

Num. Hom. 29544

Date de la fiche signalétique : 03/01/2018

Numéro de référence : 130000139548

Perimeter^{mc} II

Num. Hom. 30094

Date de la fiche signalétique : 03/01/2018

Numéro de référence : 130000098373

MCPA Ester (Nufarm)

Num. Hom. 27803

Date de la fiche signalétique : 12/21/2017

Veuillez prendre connaissance de la fiche signalétique afin d'avoir une compréhension entière et complète de tous les risques associés à chaque produit avant l'utilisation.

Fabricant/distributeur :

FMC Corporation

2929 Walnut Street

Philadelphia, PA 19104

USA

Numéros de téléphone :

Renseignements sur les produits : 1-833-362-7722

Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)

Date de préparation : 15 Avril 2020

Membre de CropLife

^{md} Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

^{mc} Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : BARRICADE SG
Nom commercial/Synonyme : THIFENSULFURON METHYL (Methyl 3-[[[(4-methoxy-6-methyl-1,3,5- triazin-2-yl)amino]carbonyl]amino] sulfonyl]-2-thiophenecarboxylate)
TRIBENURON METHYL (Methyl 2-[[[(4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin- 2-yl)methylamino]carbonyl]- amino]sulfonyl] benzoate)

Utilisation du Produit : Herbicide

Restrictions d'utilisation : Ne pas utiliser le produit à d'autres fins que celles spécifiées ci-dessus.
Fabricant : FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Urgences médicales : 1 800 331-3148 (Groupe ProPharma - États-Unis et Canada)
1 651 / 632-6793 (Groupe ProPharma - Tous les autres pays - Collecter)
En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Catégorie de danger du produit**

Sensibilisation cutanée

Catégorie 1B

BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

Contenu de l'étiquette

Pictogramme :



Mention d'avertissement : Attention

Avertissement de danger(s) : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mesures de prévention des dangers : Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Les renseignements présentés dans la section 2 sont conformes au Règlement sur les produits dangereux (RPD) et à SIMDUT. Consulter la section 15 pour obtenir les renseignements pertinents à la conformité aux exigences de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

| Composant | No.-CAS | Concentration (% m/m) |
|-----------------------------------|-------------|-----------------------|
| Tribénuron-méthyle | 101200-48-0 | 25% |
| Thifensulfuron méthyle | 79277-27-3 | 25% |
| Carbonate de sodium | 497-19-8 | 10 - 15% |
| Trisodium phosphate dodecahydrate | 10101-89-0 | 10 - 15% |
| Other Ingredients | | 20 - 30% |

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition est/sont un secret commercial non divulgué.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.
Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

Les renseignements présentés dans la section 4 sont conformes au Règlement sur les produits dangereux (RPD) et à SIMDUT. Consulter la section 15 pour obtenir les renseignements pertinents à la conformité aux exigences de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, le bouche-à-bouche de préférence. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.

Contact avec les yeux : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

Ingestion : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés : Aucune donnée applicable disponible.

Protection pour les secouristes : Aucune donnée applicable disponible.

Avis aux médecins : Aucune donnée applicable disponible.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Dangers spécifiques : Aucune donnée applicable disponible.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un équipement complet de protection.

Information supplémentaire : (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles : Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas.

Nettoyage du Déversement : Enlever à la pelle ou balayer. Éviter la formation de poussière. Éliminer dans un conteneur approuvé.

Mesures en cas de : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue

BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

Déversement Accidentel : d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac.
- Manipulation (Aspects Physiques) : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Dans des conditions sévères d'empoussièrage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.
- Classe d'explosibilité de poussière : Aucune donnée applicable disponible.
- Stockage : Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec. Conserver hors de la portée des enfants.
- Durée de stockage : Aucune donnée applicable disponible.
- Température de stockage : < 35 °C (< 95 °F)

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesures d'ordre technique : Les renseignements présentés dans la section 8 sont conformes au Règlement sur les produits dangereux (RPD) et à SIMDUT. Consulter la section 15 pour obtenir les renseignements pertinents à la conformité aux exigences de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).
- Équipement de protection individuelle
- Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:
Chemise à longues manches et pantalons longs.
Gants résistants aux produits chimiques, Catégorie A (tel que caoutchouc butyle, caoutchouc naturel, caoutchouc néoprène ou caoutchouc nitrile), tous plus grands que ou égaux à 14 mils
Chaussures et chaussettes
L'EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon les programmes de gestion provinciaux et territoriaux et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:

BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

Combinaison
Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable
Chaussures et chaussettes

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive. Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.

Directives au sujet de l'exposition
Valeurs limites d'exposition

Non établi.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Etat physique : solide
Forme : solide, granuleux
Couleur : brun clair

Odeur : légère

Seuil olfactif : non déterminé

pH : 8.6 - 9.4

Point de fusion/point de congélation : Point/intervalle de fusion
Non disponible pour ce mélange.

Point/intervalle d'ébullition : Point/intervalle d'ébullition
Non applicable

Point d'éclair : Aucune donnée applicable disponible.

Taux d'évaporation : Aucune donnée applicable disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : N'entretient pas la combustion.

Limite d'explosivité, : Aucune donnée applicable disponible.

BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : 0.1 - 0.23 g/l

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité : à 22 °C (72 °F)

Densité spécifique (Densité relative) : Aucune donnée applicable disponible.

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité(s) : Aucune donnée applicable disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : 387 °C

Température de décomposition : Aucune donnée applicable disponible.

Viscosité, cinématique : Aucune donnée applicable disponible.

Viscosité, dynamique : Non applicable

Données phys-chim : Aucune autre donnée ne doit figurer en particulier.

Substance oxydante : Le produit n'est pas oxydant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de dangers particuliers à signaler.

Stabilité chimique : Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.
Stable à températures et conditions de stockage normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune donnée applicable disponible.

Conditions à éviter : Aucune donnée applicable disponible.

Matières incompatibles : Pas de matières à signaler spécialement.

BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

Produits de décomposition dangereux : Produits de combustion dangereux: Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes d'azote (NO_x)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

BARRICADE SG

- Inhalation 4 h Estimation de la toxicité aiguë : > 5 mg/l , Rat
- Dermale Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg , Rat
- Oral(e) Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg , Rat
- Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, Rat
- Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux, Lapin
- Sensibilisation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B., Cochon d'Inde
- Information supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.
- Information supplémentaire : Les renseignements présentés dans la section 11 sont conformes au Règlement sur les produits dangereux (RPD) et à SIMDUT. Consulter la section 15 pour obtenir les renseignements pertinents à la conformité aux exigences de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

Tribénuron-méthyle

- Toxicité à dose répétée :
- Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.
- Oral - nourriture
- Souris
- 90 jr
- NOAEL: 500 mg/kg
- Gain de poids du corps réduit
- Oral(e)
- Rat
- 28 jr
- Gain de poids du corps réduit
- Cancérogénicité : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

Une augmentation de l'incidence des tumeurs a été observée chez des animaux de laboratoire.

Cible(s) :
Glandes mammaires

Mutagénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

Thifensulfuron méthyle

Toxicité à dose répétée : Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral - nourriture
espèces multiples
-
Gain de poids du corps réduit

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Mutagénicité : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

Carbonate de sodium

Toxicité à dose répétée : Inhalation
Rat
-
Irritation de l'appareil respiratoire

Mutagénicité : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.
L'évidence semble indiquer que cette substance n'induit pas de

BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

dommages génétiques chez les animaux.

Toxicité pour la reproduction : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

Tératogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.

Cancérogénicité

Les classifications de carcinogénicité pour ce produit et/ou ses ingrédients sont déterminées conformément aux règlements sur les produits dangereux (HPR), sous-partie 6, 8.6.1. Les classifications peuvent se distinguer de celles considérées comme un cancérigène potentiel dans les monographies de l'International Agency for Research on Cancer (IARC).

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique

Tribénuron-méthyle

- 96 h CL50 : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 738 mg/l
- 120 h CE50 : Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) 0.11 mg/l
- 14 jr CE50 : Lemna gibba(lentille d'eau bossue) 0.00425 mg/l
- 48 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie) > 894 mg/l

Thifensulfuron méthyle

- 96 h CL50 : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 100 mg/l
- 14 jr CE50 : Lemna minor (Petite lentille d'eau) 0.0013 mg/l
- 48 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie) 470 mg/l
- 28 jr : NOEC Americamysis bahia (crevette de Mysid) 7.93 mg/l

Carbonate de sodium

- 96 h CL50 : Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) 300 mg/l
- 48 h CL50 : Ceriodaphnia dubia (puce d'eau) 200 - 227 mg/l

BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

4 jr : CE50 Daphnia magna (Grande daphnie) 228 - 297 mg/l

Trisodium phosphate dodecahydrate

96 h CE50 : Gambusia affinis (Guppy sauvage) 151 mg/l

96 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie) 126 mg/l

Devenir dans l'Environnement

Carbonate de sodium

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

Information écologique
supplémentaire

: Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination - Produit : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée.

Méthodes d'élimination - Le conteneur : Remplissage et élimination des contenants :
Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.
Le conteneur ne doit être rechargé qu'avec ce pesticide.
NE PAS RÉUTILISER LE RÉCIPIENT POUR AUCUN AUTRE BUT.
Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

En cas de déversement majeur, d'incendie ou d'autre urgence, appeler au 1-800-441-3637, 24 heures sur 24.

Emballages contaminés : Aucune donnée applicable disponible.

BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | | |
|--------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IATA_C | Numéro ONU | : 3077 |
| | Nom d'expédition des Nations unies | : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Tribénuron-méthyle, Thifensulfuron méthyle) |
| | Classe | : 9 |
| | Groupe d'emballage | : III |
| | No. Etiquetage | : 9MI |
| IMDG | Numéro ONU | : 3077 |
| | Nom d'expédition des Nations unies | : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Tribénuron-méthyle, Thifensulfuron méthyle) |
| | Classe | : 9 |
| | Groupe d'emballage | : III |
| | No. Etiquetage | : 9 |
| | Polluant marin | : oui (Tribénuron-méthyle, Thifensulfuron méthyle) |

Ce produit n'est pas réglementé comme matière dangereuse par le DOT.

Matière non réglementée lors du transport par TMD

Polluants marins portant la référence UN 3077 et 3082 dans un emballage individuel ou combiné contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 litres maximum de liquide ou présentant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kilogrammes maximum de solides, pouvant être transportés comme matières non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, IATA clause spéciale A197, et du code ADR/RID clause spéciale 375.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. Homologation PCP : 29544

Autres réglementations : En vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, il faut respecter l'étiquette approuvée du produit antiparasitaire (l'étiquette) en tout temps et, en cas de divergences entre l'étiquette approuvée et une FDS pour ce produit, ce sont les renseignements de l'étiquette qui prévalent.

Cette fiche de données de sécurité concerne un pesticide enregistré par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et elle est donc assujettie à certaines exigences en vertu des lois canadiennes sur les

BARRICADE SG

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000139548

pesticides, dont la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements dangereux requis par le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et SIMDUT 2015 relativement aux fiches de données de sécurité et aux étiquettes du lieu de travail de produits chimiques non pesticides. Les renseignements suivants sont établis par l'ARLA.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Peut être nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation. Provoque une irritation des yeux et de la peau.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de : 03/01/2018
MSDS

™ Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

© Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de création: 03/19/2018

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit: **Perimeter™ II Herbicide**

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Herbicide prêt à l'emploi

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (Informations générales)

Urgences médicales :
1 800 331-3148 (Groupe ProPharma - États-Unis et Canada)
1 651 / 632-6793 (Groupe ProPharma - Tous les autres pays
- Collecter)

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Informations générales en cas d'urgence

Aspect

Etat physique Liquide

Couleur Jaune

Odeur Épicée

| | |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résumé des dangers | ATTENTION!! Peut provoquer une réaction allergique de la peau. Peut irriter les yeux. Isoler la zone. Des fumées toxiques peuvent être libérées en cas d'un incendie. |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Effets potentiels sur la santé

Yeux: Peut provoquer une irritation oculaire modérée.
Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Peau: A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.
Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.
Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.
Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

Inhalation: Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir.
Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée.

Ingestion: Toxicité très faible par ingestion.
L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

Exposition chronique: Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:
Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.
Basé sur l'information pour le composant (s):
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange.

| Composant | Numéro de registre CAS | Pourcentage de poids |
|----------------------------------------|------------------------|----------------------|
| Ester de 1-méthylheptyle du Fluroxypyr | 81406-37-3 | 45.52% |
| Naphtha aromatique lourd | 64742-94-5 | >= 0.7 - <= 2.6 % |
| N-méthyl-2-pyrrolidone | 872-50-4 | 0.1% |
| Reste | Pas disponible | >= 51.8 - <= 53.7 % |

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention de se protéger en utilisant les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-œil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

Ingestion: Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousses anti alcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxyde d'azote. Fluorure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Envisager la faisabilité d'une combustion sous contrôle afin de réduire les dommages à l'environnement au minimum. Un système d'extinction d'incendie à la mousse est préférable car l'eau non maîtrisée pourrait propager une potentielle contamination. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie

Jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluants avec de l'eau. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manœuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contacter Dow AgroSciences pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Tenir hors de portée des enfants. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Laver soigneusement après manipulation. Utiliser avec une ventilation suffisante. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Conditions de stockage sûres: Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients hermétiquement fermés en cas de non utilisation. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous, si existantes.

| Composant | Réglementation | Type de liste | Valeur/Notation |
|----------------------------------------|----------------|---------------|-----------------------|
| Ester de 1-méthylheptyle du Fluroxypyr | Dow IHG | TWA | 10 mg/m ³ |
| N-méthyl-2-pyrrolidone | US WEEL | TWA | 10 ppm |
| | US WEEL | TWA | SKIN |
| | CA ON OEL | LMPT | 400 mg/m ³ |
| | US WEEL | TWA | SKIN |

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Caoutchouc butyle. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethyl vinyl alcool laminé (« EVAL »). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel (« latex »). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Viton. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Aspect | |
| Etat physique | Liquide |
| Couleur | Jaune |
| Odeur | Épicée |
| Seuil olfactif | Aucune donnée d'essais disponible |
| pH | 4.58 1% ASTM E70 |
| Point/intervalle de fusion | Sans objet |
| Point de congélation | Aucune donnée d'essais disponible |
| Point d'ébullition (760 mmHg) | Aucune donnée d'essais disponible |
| Point d'éclair | coupelle fermée > 100 °C ASTM D3278 |
| Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) | Aucune donnée d'essais disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non applicable aux liquides |
| Limite d'explosivité, inférieure | Aucune donnée d'essais disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | Aucune donnée d'essais disponible |
| Tension de vapeur | Aucune donnée d'essais disponible |
| Densité de vapeur relative (air = 1) | Aucune donnée d'essais disponible |
| Densité relative (eau = 1) | 1.05 |
| Hydrosolubilité | émulsionnable |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | 358 °C <i>Méthode A15 de la CE</i> |
| Température de décomposition | Aucune donnée d'essais disponible |
| Viscosité dynamique | 28.2 mPa.s à 40 °C <i>OCDE 114</i> |
| Viscosité cinématique | Aucune donnée d'essais disponible |
| Propriétés explosives | Non <i>CEE A14</i> |
| Propriétés comburantes | donnée non disponible |
| Densité du liquide | 1.05 g/cm ³ à 20 °C <i>OECD 109</i> |
| Poids moléculaire | Aucune donnée d'essais disponible |
| Tension superficielle | 32 mN/m à 25 °C <i>Méthode A5 de la CE</i> |

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique: Instable à températures élevées.

Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter: Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

Matières incompatibles: Aucun(e) à notre connaissance.

Produits de décomposition dangereux: Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Le chlorure d'hydrogène. Le fluorure d'hydrogène. L'oxyde d'azote. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations toxicologiques sur ce produit ou ses composants sont dans cette section lorsque les données sont disponibles.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité très faible par ingestion. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas provoquer d'effets nocifs.

Comme produit :

DL50, Rat, femelle, > 5,000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit :

DL50, Rat, mâle et femelle, > 5,000 mg/kg Pas de mortalité à cette concentration.

Toxicité aiguë par inhalation

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir. Sur la base des données disponibles, aucune irritation respiratoire n'a été observée.

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, poussières/brouillard, > 5.50 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

Un contact prolongé est essentiellement non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire modérée.

Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Sensibilisation

Comme produit :

A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Pour le ou les principaux composants:

Pour un ou des produits semblables:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Reins.

Pour le ou les composants mineurs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Poumons.

Tractus gastro-intestinal.

Thyroïde.

Voies urinaires.

Les niveaux de doses qui ont produit ces effets étaient plusieurs fois supérieurs aux niveaux lors d'une exposition due à l'utilisation.

Cancérogénicité

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Fluroxypyr-meptyl. N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Tératogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire. Pour le ou les composants mineurs: Chez des animaux de laboratoire, la N-méthyl pyrrolidone s'est révélée toxique pour les fœtus à de hautes doses qui ont montré une toxicité maternelle faible ou indétectable.

Toxicité pour la reproduction

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

Mutagénicité

Comme produit : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Danger par aspiration

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques sur ce produit ou ses composants sont dans cette section lorsque les données sont disponibles.

Toxicité**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles).

CL50, *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel), Essai en dynamique, 96 h, 14.3 mg/l, OCDE ligne directrice 203

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 20 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 72 h, Inhibition du taux de croissance, 9.6 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

DL50 par voie orale, Colinus virginianus (Colin de Virginie), > 2,250 mg/kg

Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr, survie, > 1,000 mg/kg

Persistence et dégradabilité

Ester de 1-méthylheptyle du Fluroxypyr

Biodégradabilité: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Biodégradation: 32 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 2.2 mg/mg

Stabilité dans l'eau (demi-vie)

, demi -vie, 454 jr

Naphta aromatique lourd

Biodégradabilité: Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

N-méthyl-2-pyrrolidone

Biodégradabilité: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation: 91 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

Demande théorique en oxygène: 2.58 mg/mg

Photodégradation

Type de Test: Demi-vie (photolyse indirecte)

Sensibilisant: Radicaux OH

Demi-vie atmosphérique: 0.486 jr

Méthode: Estimation

Reste

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

Potentiel de bioaccumulation**Ester de 1-méthylheptyle du Fluroxypyr**

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): 5.04 Mesuré

Facteur de bioconcentration (FBC): 26 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Mesuré

Naphta aromatique lourd

Bioaccumulation: Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

N-méthyl-2-pyrrolidone

Bioaccumulation: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow): -0.38 Mesuré

Reste

Bioaccumulation: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol**Ester de 1-méthylheptyle du Fluroxypyr**

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Coefficient de partage(Koc): 6200 - 43000

Naphta aromatique lourd

Aucune donnée trouvée.

N-méthyl-2-pyrrolidone

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage(Koc): 21 Estimation

Reste

Aucune donnée trouvée.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

| | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom d'expédition des Nations unies | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Fluroxypyre) |
| Numéro ONU | UN 3082 |
| Classe | 9 |
| Groupe d'emballage | III |
| Polluant marin | Fluroxypyre |

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Nom d'expédition des Nations unies | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Fluroxypyre) |
| Numéro ONU | UN 3082 |
| Classe | 9 |
| Groupe d'emballage | III |
| Polluant marin | Fluroxypyre |
| Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC | Consult IMO regulations before transporting ocean bulk |

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

| | |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Nom d'expédition des Nations unies | Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Fluroxypyre) |
| Numéro ONU | UN 3082 |
| Classe | 9 |
| Groupe d'emballage | III |

Information supplémentaire:

NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÉGLEMENT SUR LE TDG 1.45.1 POUR LES TRANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Loi sur Produits Dangereux: Conformité avec le RPC

Ce produit a été classifié selon les critères de danger du RPC; la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

Information concernant la Loi sur les produits dangereux: classification SIMDUT

Ce produit est exempt selon le WHMIS

Code national canadien de prévention des incendies

Sans objet

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) (LIS)

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. Il est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires: 30094

16. AUTRES INFORMATIONS

Système d'évaluation des dangers**NFPA**

| Santé | Feu | Réactivité |
|-------|-----|------------|
| 1 | 1 | 1 |

Révision

Numéro d'identification: 101188173 / A215 / Date de création: 02/03/2015 / Version: 5.3

Code DAS: GF-1784

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

| | |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CA ON OEL | Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail. |
| Dow IHG | Dow IHG |
| LMPT | Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT) |
| SKIN | Absorbé par la peau. |
| TWA | 8-hr TWA |
| US WEEL | USA. Workplace Environmental Exposure Levels (WEEL) |

Sources et références des informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité est entièrement basée sur l'information de FMC Corporation.

Cette fiche de données de sécurité est préparée par l'équipe Global Regulatory Chemical Compliance du Global Regulatory Affairs Group à partir d'informations fournies par des références internes au sein de notre société.

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE

PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.



Nufarm MCPA Ester 600 Herbicide Liquide
Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

1. Identification

Nom du produit : Nufarm MCPA Ester 600 Herbicide Liquide

Numéro d'enregistrement PCP : 27803

Reportez-vous à l'étiquette du produit approuvé pour la manipulation et l'utilisation des instructions.

Type de produit : Herbicide

Fournisseur : Nufarm Agriculture Inc.
Suite 350, 2618 Hopewell Place NE
Calgary, Alberta, T1Y 7J7, Canada
1-800-868-5444

Numéros de téléphone : Numéro de réponse d'urgence 24 heures, Chemtrec, 1-800-424-9300.
Pour les urgences médicales, ProPharma Group, 1-877-325-1840.
Pour l'information sur les produits et l'utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

2. Identification des risques

Classé selon la version 5 du SGH de l'ONU.

Dangers physiques :

Aucun

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë (Oral) Catégorie 4

Toxicité aiguë (Dermique) Catégorie 5

Toxicité aiguë (Inhalation) Catégorie 4

Dangers environnementaux :

Dangereux pour l'environnement aquatique, aigu Catégorie 1

Mot Signal :

AVERTISSEMENT

Déclarations de danger :

Nocif en cas d'ingestion. Nocif si inhalé. Peut être nocif au contact de la peau. Très toxique pour la vie aquatique.



Nufarm MCPA Ester 600 Herbicide Liquide

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

Conseils de prudence :

Peut être nocif au contact de la peau. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Nocif en cas d'ingestion. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

3. Composition / Information sur les ingrédients

| Composants dangereux | N ° CAS | % pondéraux |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|
| MCPA 2-ethylhexyl ester | 29450-45-1 | 89-94 |
| Synonymes chimiques : MCPA 2EH; 2-ethylhexyl 2-(4-chloro-2-methylphenoxy)acetate; 2-ethylhexyl (4-chloro-2-methylphenoxy)acetate | | |
| Distillat de pétrole, lumière traitée à l'eau | 64742-47-8 | 1-3 |

D'autres ingrédients sont considérés comme non dangereux.

Contenu exprimé sur l'étiquette du produit

MCPA, présent comme 2-ethylhexyl ester ... 600 g é.a./L

4. Premiers secours

En cas d'ingestion, appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'être informé par un centre anti-poison ou un médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne faites rien par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de peau ou d'habillement, enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Si les yeux sont ouverts, rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le

Nufarm MCPA Ester 600 Herbicide Liquide

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

911 ou une ambulance, puis faites une respiration artificielle, de préférence par bouche à bouche, si possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires.

Prenez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire avec vous, lors de la recherche d'un contact médical.

NE PAS faire vomir. Ce produit contient des distillats de pétrole. Les vomissements peuvent causer une pneumonie par aspiration. Pas d'antidote spécifique. Employer des soins de soutien. Des concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes de surexposition au MCPA peuvent inclure des troubles de l'élocution, des contractions musculaires, des secousses et des spasmes, une bave, une hypotension et une perte de conscience. Traiter symptomatiquement.>100C

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction : Brouillard d'eau, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent les incendies de produits chimiques. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

Point d'éclair : >100 C

Conditions d'inflammabilité : Non classé comme un liquide combustible, mais peut brûler dans des conditions d'incendie.

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote et les oxydes de carbone.

National Fire Protection Association (NFPA) Note de danger :

Évaluation pour ce produit : Santé : 2 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minimum 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Utilisez l'équipement de sécurité et les procédures appropriées à la taille du déversement. Gardez les personnes inutiles loin. Éviter le ruissellement dans les eaux naturelles et les égouts. Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, la sciure de bois, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affectés dans un conteneur fermé et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyer la zone contaminée, comme les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. Les grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

7. Manutention et entreposage

Nufarm MCPA Ester 600 Herbicide Liquide

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

Manutention : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Après utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Entreposage : Conserver le récipient bien fermé à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Peut être stocké à n'importe quelle température. Bien agiter avant d'utiliser.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Contrôles d'ingénierie : Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Équipement de protection individuelle : T-shirt à manches longues, pantalons longs, chaussettes, chaussures et gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer.

Lignes directrices pour l'exposition :

| Composante | TWA* | STEL** | Référence / Note |
|-----------------------------------------------|------------------------|--------|----------------------------------------------------|
| MCPA 2-ethylhexyl ester | N/E | N/E | Aucun trouvé |
| Distillat de pétrole, lumière traitée à l'eau | 1200 mg/m ³ | N/E | Recommandation du fabricant, total d'hydrocarbures |

* Moyenne pondérée dans le temps, 8 heures, sauf indication contraire.

** Limite d'exposition à court terme

NE = Non établi

Reportez-vous à l'étiquette du produit approuvé pour obtenir des conseils supplémentaires sur le contrôle de l'exposition

9. Propriétés physiques et chimiques

REMARQUE : Les données physiques sont des valeurs typiques, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Une valeur typique ne doit pas être interprétée comme une analyse garantie ou comme une spécification. Si aucune valeur n'est déterminée pour la formulation, la valeur indiquée est la valeur la plus pertinente de l'ingrédient (s) prédominant (s).

Apparence (état physique, couleur, etc.)..... liquide ambre clair
Odeur..... hydrocarbure, phénolique
Seuil d'odeur..... pas disponible
pH..... 4.3 (1% w/w dilution)
Point de fusion / point de congélation..... <-25C (MCPA 2EH)
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition..... >220C (MCPA 2EH)
Point d'éclair..... >100C
Taux d'évaporation..... pas disponible

Nufarm MCPA Ester 600 Herbicide Liquide

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Inflammabilité (solides, gaz) | non applicable |
| Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité .. | pas disponible |
| Pression de vapeur | 5.7 x 10 ⁻³ mm Hg @ 25C (MCPA 2EH) |
| Densité de vapeur | pas disponible |
| Densité relative | 1.064 |
| Le produit de la solubilité | le produit est émulsifiable dans l'eau |
| Coefficient de partage :..... | le produit n-octanol / eau est soluble dans l'huile |
| La température d'auto-inflammation | pas disponible |
| La température de décomposition | >220C (MCPA 2EH) |
| Viscosité | 58.4 cP @ 20C |

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : non réactif.

Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses : une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : chaleur excessive. Ne pas entreposer près de la chaleur ou de la flamme.

Matières incompatibles : Éviter le contact avec des agents fortement acides, basiques ou oxydants.

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le chlorure d'hydrogène, les oxydes d'azote et les oxydes de carbone.

11. Informations toxicologiques

Voies d'exposition probables : Inhalation, ingestion, contact avec la peau et les yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation des yeux, généralement de degré minime. Provoque des rougeurs et des déchirures.

Contact avec la peau : Peut être nocif s'il est absorbé par la peau. Peut causer une irritation de la peau, généralement de degré minime.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des étourdissements, une perte temporaire de la coordination musculaire, des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales, une diminution de la pression artérielle, de la fatigue, une faiblesse musculaire, des spasmes musculaires.

Inhalation : Nocif par inhalation. Les vapeurs peuvent causer de la toux, des brûlures, des maux de tête, des étourdissements, une irritation des voies respiratoires et des symptômes semblables à ceux de l'ingestion.

Conditions médicales aggravées par l'exposition : L'exposition cutanée peut aggraver les problèmes cutanés préexistants. L'inhalation de brouillard peut aggraver les conditions respiratoires préexistantes.

Nufarm MCPA Ester 600 Herbicide Liquide

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

Données toxicologiques :

DL₅₀ aiguë par voie orale (mg / kg).....1046 (Rat, mâle & femelle, combiné)
DL₅₀ dermique aiguë (mg / kg)..... >2000 (Rat, mâle & femelle)
Inhalation aiguë CL₅₀ (mg / l).....>2.64 (Rat, mâle & femelle, exposition de 4 heures, seulement nez)
Corrosion / irritation de la peau..... Légèrement irritant pour la peau (Lapin)
Domage ou irritation des yeux graves Légèrement irritant pour les yeux (Lapin)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée..... Non considéré comme sensibilisant cutané (Cochon d'inde)
Mutagénicité des cellules germinales Il y a eu des études positives et négatives, mais le poids de la preuve est que le MCPA n'est pas mutagène. Les produits similaires au composant hydrocarbure ne sont pas considérés comme mutagènes.
CancérogénicitéLe Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) classe l'exposition aux herbicides chlorophénoxy comme étant possiblement cancérogène pour les humains (groupe 2B), la catégorie des preuves limitées de cancérogénicité chez l'humain. Le MCPA n'était pas cancérogène pour les rats et les souris dans les études d'alimentation au cours de la vie. Les produits similaires au composant hydrocarbure ne sont pas considérés comme mutagènes et sont peu susceptibles de provoquer des tumeurs.
Toxicité pour la reproductionLes études de reproduction chez l'animal avec le MCPA indiquent qu'il n'y a pas de sensibilité accrue des jeunes par rapport aux animaux maternels.

12. Informations écologiques

Écotoxicité :

Les données proviennent d'études de laboratoire menées sur le MCPA-2-éthylhexyle technique.

Invertébré aquatique : CL₅₀ après 48 heure (mg a.e./L).....0.28 (*Daphnia*)

Poisson : CL₅₀ après 96 heures (mg a.e./L).....3.2 (Truite arc-en-ciel), >3.2 (Crapet arlequin)

Algues : CE₅₀ (mg a.e./L) après 120 heures..... 0.25 (*Selenastrum*), 1.2 (*Navicula*), 0.085 (*Skeletonema*)

Oiseaux : DL₅₀ orale (mg/kg)..... >2250 (Bobwhite), Alimentaire DL₅₀ (5-jour) >3800ppm (Bobwhite), >930 (Colvert) (mg ae/kg bw/d)

Abeilles : DL₅₀ Orale > 250 µg 500 g/L MCPA 2EH formulation/abielle

Abeilles : DL₅₀ Contact > 210 µg 500 g/L MCPA 2EH formulation/abeille

Persistance et dégradabilité : Le MCPA 2EH s'hydrolyse rapidement en acide parent-MCPA. Le MCPA est dégradé par voie microbienne avec une demi-vie typique (ester et acide) de 5 à 20 jours. Persistant dans les environnements anaérobies.

Nufarm MCPA Ester 600 Herbicide Liquide

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

Mobilité dans le sol : potentiel de mobilité modéré à élevé, mais rapidement dégradé.

Potentiel de bioaccumulation : Négligeable.

13. Considérations relatives à l'élimination

Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Ne réutilisez pas le récipient dans un but quelconque. Le cas échéant, renvoyer le contenant conformément au programme de retour. Si un récipient recyclable, jetez-le sur un site de collecte de conteneurs. Contactez un distributeur local, un concessionnaire ou une municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le récipient sur le site de collecte, rincer trois fois ou sous pression le contenant vide en ajoutant des rinçages au réservoir de pulvérisation et rendre le récipient inapproprié pour une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte de conteneurs dans votre région, jetez le conteneur conformément aux exigences provinciales.

14. Informations relatives au transport

Description canadienne du TMD (route et rail) :

UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S., (MCPA Ester), Classe 9, GE III, Polluant marin.

L'article 1.45.1 du Règlement sur le TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité seulement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

États-Unis :

DOT :

<119 gallons par paquet complet

Non réglementé

≥ 119 gallons par paquet complet

No ONU 3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (MCPA Ester), 9, III, Polluant marin

15. Informations réglementaires

Numéro d'enregistrement de *la Loi sur les produits antiparasitaires* :27803

Calendrier de l'OPAC : 3

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la *Loi* sur les produits antiparasitaires, avant

Nufarm MCPA Ester 600 Herbicide Liquide

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17

{Réservé}

d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :



AVERTISSEMENT

POISON

SIMDUT exempté.

16. Autres informations

La présente fiche de données de sécurité (SDS) est conçue pour se conformer au Système mondial de classification harmonisée (SGH) et au *Règlement sur les produits dangereux*.

Ce SDS fournit des informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et d'autres qui traitent de grandes quantités du produit dans des activités généralement autres que l'utilisation du produit. L'étiquetage du produit fournit cette information spécifiquement pour l'utilisation du produit comme prévu.

La société et les informations publiées sont utilisées dans le développement de cette SDS. Les informations contenues dans ce document sont présentées de bonne foi et ont été jugées précises à la date de publication. Cependant, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée.

Révisions du dernier problème : Ajout de l'information d'orientation de l'ARLA à la section 15.

Date d'émission : 2017-12-21

Remplace la date : 2017-05-17